



MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DES LIBERTÉS



IPR/300.58  
12.09.2011

L.c. ON No 33(11)

## « RÉUNION DE PARIS »

### Commémoration du cinquantenaire de la Convention Apostille et Troisième atelier régional du projet de l'e-APP pour l'Europe

#### Informations supplémentaires

*Un projet financé par la Commission européenne*

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé, le Ministère de la Justice et des Libertés de la France et le Ministère de la Justice de l'Espagne présentent leurs compliments aux Organes nationaux et de liaison des Membres, ainsi qu'aux Autorités compétentes désignées en vertu de la *Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers* (Convention Apostille), et ont l'honneur de leur communiquer des informations supplémentaires concernant la « Réunion de Paris », qui se tiendra à Paris, France, le **mercredi 5 octobre 2011** et sera précédée d'un cocktail dînatoire le **mardi 4 octobre 2011**. La « Réunion de Paris », qui commémore le cinquantenaire de la Convention Apostille, constitue également le Troisième atelier régional du projet de l'e-APP (*le Programme pilote d'Apostilles électroniques) pour l'Europe*.

Le projet d'ordre du jour actuel, ainsi que des informations concernant le lieu de la réunion et des hôtels, sont désormais disponibles sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >, sous la rubrique « Dernières nouvelles », ou sur l'« [Espace Apostille](#) », en cliquant sur « Troisième atelier régional, Paris ».

L'inscription préalable à la réunion est obligatoire. Les [formulaire d'inscription](#) complétés devraient être envoyés avant le **vendredi 23 septembre 2011** aux adresses électroniques suivantes : < [mc@hcch.nl](mailto:mc@hcch.nl) >, < [apostille.dicom@justice.gouv.fr](mailto:apostille.dicom@justice.gouv.fr) > et < [lucia.prieto@mjusticia.es](mailto:lucia.prieto@mjusticia.es) >. Veuillez noter que le nombre de places est limité.

Les participants devront s'acquitter de leurs propres frais de déplacement et d'hébergement et il leur est conseillé de procéder à la réservation de leur hôtel dans les meilleurs délais.

2/...

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé, le Ministère de la Justice et des Libertés de la France et le Ministère de la Justice de l'Espagne saisissent cette occasion pour renouveler aux Organes nationaux et de liaison des Membres, ainsi qu'aux Autorités compétentes désignées en vertu de la Convention Apostille, l'assurance de leur très haute considération.

La Haye, le 12 septembre 2011

*Pour de plus amples informations concernant la Convention Apostille et l'e-APP, veuillez consulter l'« [Espace Apostille](#) » du site web de la Conférence de La Haye.*

*L'e-APP pour l'Europe est un projet transnational relatif à l'administration / la justice électronique conçu pour développer de bonnes pratiques dans le cadre de la Convention Apostille, en promouvant l'e-APP, notamment l'utilisation de Registres électroniques d'Apostilles. Ce projet résulte de l'initiative conjointe du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et du Ministère de la Justice de l'Espagne, à laquelle se sont associées les Ministères de la Justice de la Finlande, de la France et de la République tchèque. Il est financé par la Commission européenne dans le cadre de son programme « Justice civile » et s'étend sur 18 mois. Ce projet se compose de trois principaux éléments connexes : 1) le 6<sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP (qui s'est déroulé les 29 et 30 juin 2010) ; 2) le développement et la mise en œuvre du système e-APP en Espagne et ; 3) le déroulement de trois réunions régionales à travers l'Europe (à Helsinki, Prague et Paris) pour encourager tous les États participants à mettre en œuvre l'e-APP, notamment l'e-Registre. Les Conclusions & Recommandations du Forum et des ateliers régionaux qui ont déjà eu lieu sont disponibles sur l'« [Espace Apostille](#) » du site web de la Conférence de La Haye.*

Aux Organes nationaux et de liaison des Membres (par courriel uniquement)

Aux Autorités compétentes désignées en vertu de la Convention Apostille (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux Missions diplomatiques des Membres (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux participants du 6<sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux participants des Premier et Deuxième ateliers régionaux (par courriel uniquement)